

**DEMANDE DE RESERVATION -  
Dimanche 04 / 10 / 2026 de 10h à 18h**

**SALLE 6MIC** 160 Rue Pascal Duverger Aix en Pce

- ENTREE GRATUITE ! - ENTREE GRATUITE ! - ENTREE GRATUITE ! -



- **L'exposant** souhaite s'inscrire à titre: (cocher 1 des 2 réponses)  Particulier /  Professionnel

Les exposants à titre particulier ne doivent participer selon la loi qu'à deux foires de ce type dans l'année et dans la même commune. Déclaration à remplir le jour même. Chaque exposant est tenu de nous fournir les pièces suivantes par email :

→  CI ou Passeport copie + date validité / → N° R.C ou Kbis (copie de la pièce administrative)  
**pour les particuliers.** / **pour les professionnels.**

Nom / Prénom : .....

Adresse complète : .....

Téléphone : ..... / ..... / ..... / ..... / ..... / Mail : ..... @ .....

Matériel exposé (cocher les principaux articles que vous allez mettre en vente sur votre stand) :

Cd lasers  / Vinyle occasions  / Vinyle neufs  / Livres  / Accessoires  / Platines, Sono  / Instruments

**Adhésion à l'association MARS-C-YEAH obligatoire – Bi-annuelle 2026/2027 : 20,00€**

**Déjà présent avec un stand à la 2ème édition en 2024 ? :  Oui -  Non**

**- Si oui, désirez-vous être placé au même endroit (même stand, taille et place)?  Oui  Non**

**STAND** soit 1 table (taille : 1,80m x 0.80 m. ) + chaise, sans fond = 55€

**TABLES SUPPLEMENTAIRES (°) (45€ pièce (X ...))** = .....

**ADHESION BI-ANNUELLE 2026-2027 (20€)** = 20€

**STAND AVEC FOND (en supplément, quantité limitée (15€))** = .....

**Branchement électrique (nombre limité) (10€)** = .....

( pour platines vinyles, ampli, terminal bancaire ou éclairage d'appoint seulement, pas d'éclairage svp)

**SIGNATURE :** Total = .....

**Nous vous enverrons le numéro de stand et votre emplacement un mois maximum avant le jour de la foire.**

Un nombre limité de tables (~40) est alloué pour les stands dans la grande salle, et chaque table est réservé pour un seul exposant.



**Adresse de Correspondance de MARS-C-YEAH - 3 bd des volubilis 13008 MARSEILLE**

Pour toute question il est préférable de nous envoyer un Mail (réponse assurée dans les 24 heures) :

[marscyeah13@gmail.com](mailto:marscyeah13@gmail.com)

**LES CHEQUES SERONT ENCAISSES AVANT LE 1ER SEPTEMBRE, TOUT REGLEMENT APRES CETTE DATE MET VOTRE INSCRIPTION EN LISTE D'ATTENTE. REMBOURSEMENT DU STAND EN CAS D'ANNULATION. MERCI DE LIRE LES CONDITIONS COMPLETES D'ADHESION ET DE RESERVATION AU VERSO**

**DEBALLAGE A PARTIR DE 07h30 & JUSQU'A 9h15. NE PAS ARRIVER APRES 9h. NE PAS VENDRE AVANT L'OUVERTURE AU PUBLIC. MERCI DE NOTER QU'IL N'EST PAS POSSIBLE DE DEBARASSER LE STAND ET PARTIR AVANT L'HORAIRE IMPOSE, POUR DES RAISONS DE SECURITE ET TANT QUE LE PUBLIC EST TOUJOURS PRESENT DANS LES LIEUX. ATTENTION – NE PAS PREVOIR DE MARCHANDISES A VENDRE SOUS LES TABLES, MERCI.**

*Aucun exposant ne sera accepté sans réservation au préalable, il doit nous fournir ce bulletin correctement rempli accompagné de toutes les pièces réglementaires demandées, la copie d'une pièce d'identité pour les particuliers ou le n° de registre du Commerce (Kbis) pour les professionnels. Un registre des vendeurs sera présenté avant le début de la manifestation et pour les particuliers, une déclaration sur l'honneur indiquant ne pas avoir participé à plus de deux Foires de ce type sera à remplir. A réception de ce bulletin nous encaisserons le chèque, et au cas où l'événement serait annulé, seuls les stands seront remboursés, pas votre inscription annuelle. En réservant ce stand, vous vous engagez à ne vendre uniquement que des produits qui vous appartiennent en rapport avec l'événement et en respect des lois commerciales en vigueur, et à nous fournir sur ce bulletin et en cas de contrôle le jour de la Foire toutes les informations véritables, nécessaires et actualisées à votre sujet.*

*L'ouverture de l'espace de Vente pour les exposants se fait au minimum 1h30 avant l'ouverture du public, chacun se voyant attribuer un emplacement numéroté dont il sera le seul locataire. L'exposant devra respecter la superficie qui lui est réservée et ne pourra pas partager avec un autre exposant l'espace de son stand. Il sera tenu de rendre son emplacement propre et vide à la fin de la foire, le démontage s'effectuant dans l'heure et demi qui suit la fermeture de la foire au Public. L'exposant est entièrement responsable de sa marchandise et de ce fait doit en assurer la surveillance, l'association Mars-C-Yeah et le lieu accueillant la Foire déclinant toute responsabilité en cas de vol à l'intérieur du site. Le contrôle est assuré à l'entrée et pendant toute la durée de la foire. L'exposant s'engage à ne vendre aucun produit interdit par la législation Française, de plus il assure être le seul propriétaire du matériel qu'il vend. L'association Mars-C-Yeah décline toute responsabilité quant aux conséquences pénales, administratives et financières auxquelles s'exposent les contrevenants y compris la saisie de disques prohibés dans l'enceinte même de la foire (Vente de disques pirates interdite en France)*



**VOTRE ADHESION VOUS PERMET DE VOUS INSCRIRE AUX AUTRES FOIRES ORGANISEES PAR L'ASSOCIATION MARS-C-YEAH**

Dimanches de la Canebière à Marseille 4 fois dans l'année  
Marchés estivaux, braderie vinyles...

**ANNULATION / REMBOURSEMENT**

**Pour que l'inscription soit prise en compte, vous devez régler le stand avant le 31.08.2026**

**Vous pouvez désormais régler la cotisation (20€) et le stand sur un même chèque.**

En cas d'annulation de votre part avant le 1er Octobre, seul le stand sera remboursé. En cas d'absence justifiée de votre part le stand ne sera pas remboursé mais au crédit d'une prochaine de nos foires.

**A VOTRE ARRIVEE NOUS VOUS DONNERONS UN BADGE POUR DECHARGER :**

NOUS AJOUTONS EGALEMENT QUE PENDANT LE MONTAGE DES STANDS TOUTE PERSONNE NON INSCRITE EN TANT QU'EXPOSANT SERA INTERDIT D'ACCES

Si 1/2 personnes (maximum) viennent vous aider merci de me préciser leur identité pour leur imprimer un badge :

Nom - ..... Prénom - .....

Nom - ..... Prénom - .....

L'association Mars-C-Yeah pourra exclure pendant la Foire toute personne ou stand ne respectant pas les règles énoncées. Elle ne remboursera pas son adhésion bi-annuelle. Nous vous rappelons qu'il est INTERDIT de vendre ou d'acheter sur le parking ou à l'extérieur, toutes ces tentatives illicites seront elles aussi passibles d'exclusion.